

## L'ÉQUIPE

### Composition de l'équipe CPO :

- ⇒ Une Cadre
- ⇒ Une Infirmière
- ⇒ Une Assistante de Service Social

LE BON PATIENT, AU BON ENDROIT,  
AU BON MOMENT,  
POUR UNE JUSTE DUREE.



## CELLULE PARCOURS ET ORDONNANCEMENT (CPO)

### ADRESSE POSTALE

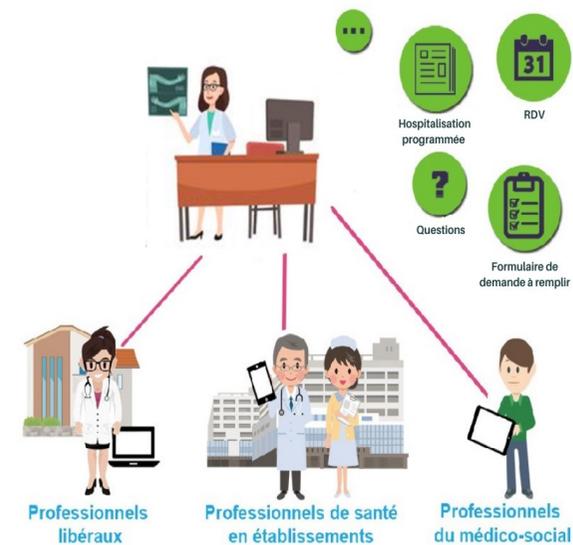
CENTRE HOSPITALIER DU  
NORD-MAYENNE  
186 rue de Baudrairie  
CS 60102  
53103 MAYENNE Cedex

N° GUICHET UNIQUE  
**02.43.08.28.62**

### ADRESSE MAIL

[ville-hopital@ch-mayenne.mssante.fr](mailto:ville-hopital@ch-mayenne.mssante.fr)

[ville-hopital@ch-mayenne.fr](mailto:ville-hopital@ch-mayenne.fr)



## CELLULE PARCOURS ET ORDONNANCEMENT (CPO)

*Pôle n°5 Ressources de Soins*

**CHNM**  
CENTRE HOSPITALIER  
du NORD-MAYENNE

*Edition Mars 2022.*

## CPO = GUICHET UNIQUE

Le Centre Hospitalier du Nord-Mayenne propose une « Cellule Parcours et Ordonnance-ment » (CPO).

La CPO est un GUICHET UNIQUE à l'attention des professionnels de santé libéraux (médecins généralistes ou spécialistes, IDE libérales) et des structures sociales et médico-sociales.

Ce guichet participe à l'optimisation du parcours patient.

La CPO a aussi pour vocation de développer des liens entre les établissements de santé pour renforcer les filières de soins.

En fonction des demandes, l'infirmière recueille les informations nécessaires à la prise en soins et adresse la demande au service ou professionnel concerné.

L'IDE CPO garantit une réponse sous 48 heures.

## Comment et pourquoi interpeller la CPO ?



**02 43 08 28 62**

**UNE PLATEFORME TELEPHONIQUE**  
du lundi au vendredi de 8H30 à 17H00

Une infirmière garantit une réponse personnalisée, dans un délai défini au préalable, concernant des sollicitations pour :

- ◇ Une consultation,
- ◇ Un avis spécialisé,
- ◇ Une hospitalisation programmée,
- ◇ Un accès au plateau technique,
- ◇ Une déclaration de Sortie Complexe,
- ◇ Une télé expertise, ...



**ville-hopital@ch-mayenne.mssante.fr**

Une adresse mail sécurisée permettant aux professionnels libéraux d'adresser un formulaire de demande complété en ligne sur le site internet du CHNM et qui sera réceptionné par l'infirmière.

## Les missions de la CPO

**LE PARCOURS DE SOINS**, en intra et extra hospitalier, implique :

- ◆ De coordonner les différents services et intervenants dans la prise en charge du patient.
- ◆ D'éviter ou limiter le recours aux urgences.
- ◆ De favoriser une plus grande fluidité et une meilleure organisation du parcours patient.
- ◆ De développer l'offre de soins et les liens sur l'ensemble du territoire et de se coordonner pour améliorer le parcours patient.

**L'ORDONNANCEMENT** : la CPO optimise la gestion des flux (patients entrants et sortants) et centralise toutes les entrées et sorties en relation étroite avec le service des urgences et les services cliniques.

**L'objectif principal est de permettre, à l'infirmière, d'orienter le patient vers le service le plus adapté et donc de fluidifier le parcours de celui-ci.**